

LIVRET DES SGAMI



Secrétariats
généraux
pour l'administration
du ministère
de l'Intérieur



Sommaire

Un peu d'histoire

p.4

Qu'est-ce
qu'un SGAMI ?

p.6

Périmètre
d'action

p.8

Organisation

p.10

Carte
d'identité
de chaque
zone

p.12

Gouvernance
et animation
du réseau

p.14

Panorama
des interventions
des SGAMI

p.16

Références
et contacts

p.18

Un peu d'histoire

Les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI) trouvent leur origine en 1944 dans plusieurs structures de soutien administratif et logistique de la police¹ et de la gendarmerie².

Nés de la volonté d'élargir les missions de soutien à tous les services du ministère de l'Intérieur et d'une dynamique de mutualisation des moyens et d'amélioration des services rendus au niveau zonal, les SGAMI sont créés en 2014, par décret.

Ils sont dotés de compétences élargies (RH, logistique, immobilier, finances, systèmes d'information) et assurent désormais les fonctions support de la police nationale (PN), de la gendarmerie nationale (GN), ainsi que des autres services du ministère (préfectures et sécurité civile, entre autres).



1944

1971

2014

Création à l'échelon départemental des secrétariats administratifs pour la PN

Mise en place des SGAP

Mise en place des SGAMI, dans le cadre de la mutualisation des fonctions supports au sein du ministère

1. Secrétariats généraux pour l'administration de la police (SGAP)
2. Centre administratif financier zonal (CAFZ) de la gendarmerie



2025

Signature par le ministre
et publication du plan
stratégique SGAMI 2027

2022

Signature
et publication
du plan d'actions
SGAMI 2022

2020

Aboutissement de la
logique de mutualisation
par le rattachement des
effectifs et du pilotage
des SGAMI (hors Île-de-
France) au secrétariat
général du ministère
de l'Intérieur (SG)

2016

Création du SGAMI
Île-de-France



Qu'est-ce qu'un SGAMI ?

Nés en 2014, les SGAMI sont des services déconcentrés au niveau de chaque zone de défense et de sécurité. Ils ont été créés dans un contexte de modernisation de l'action publique et d'élargissement du champ d'action des services du ministère de l'Intérieur au travers de mutualisations.

Présents dans les sept zones de défense et de sécurité en France hexagonale, les SGAMI sont placés sous l'autorité d'un préfet de zone. Ils assurent le pilotage zonal des fonctions de soutien des services territoriaux du ministère.

Les SGAMI constituent les pôles d'expertise ministérielle au niveau zonal. Ils rassemblent en effet l'essentiel des fonctions support administratives (ressources humaines, achats, budget et finances) comme techniques (logistique, immobilier, systèmes d'information et de communication).

Leur action est tournée vers les services de la police nationale et les unités de la gendarmerie nationale, le réseau des préfetures ainsi que la sécurité civile. La polyvalence et l'implantation en zone de défense des SGAMI en font des acteurs clefs de la résilience territoriale et de la continuité de l'action publique, en particulier en situation de crise ou lors d'événements majeurs (Jeux olympiques et paralympiques 2024, crise sanitaire, violences urbaines de 2023, par exemple).

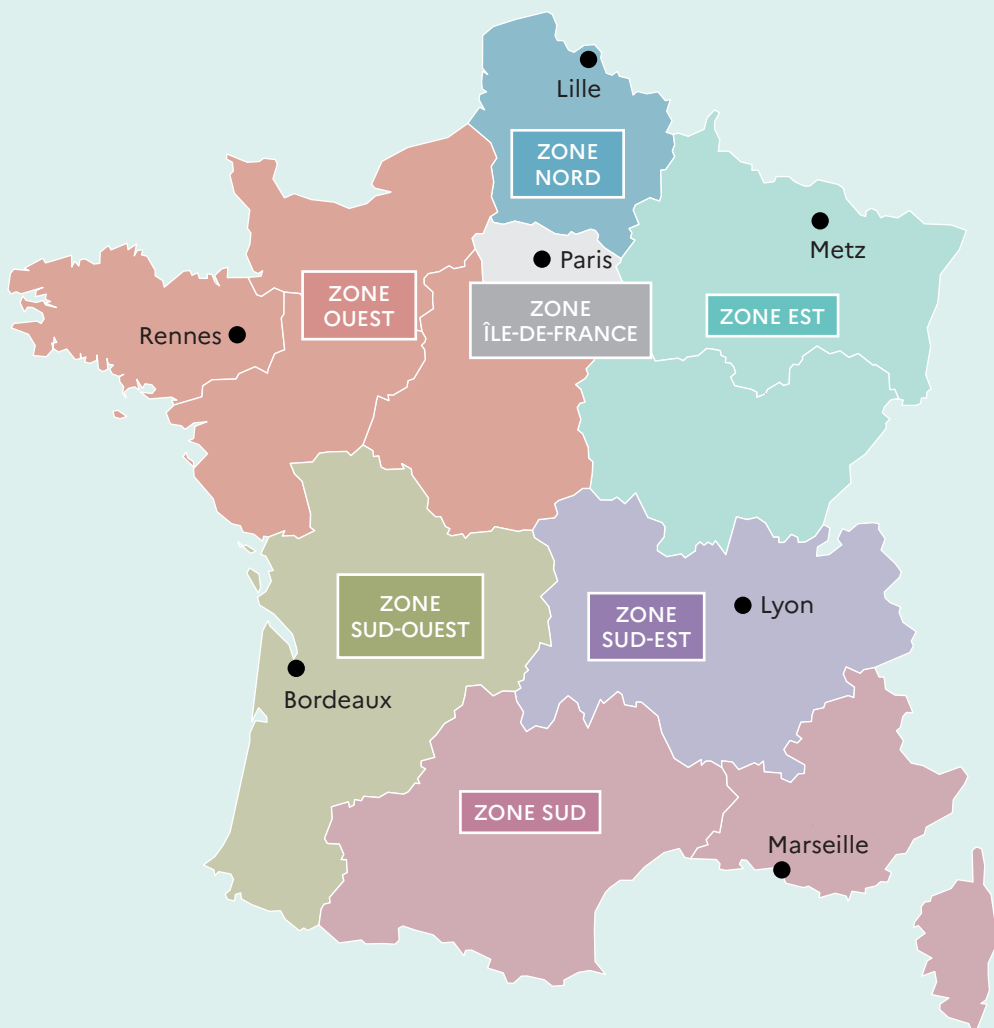


Les SGAMI sont des structures singulières dans le paysage administratif.

À titre d'illustration :

Ils gèrent le plus important parc automobile de l'État, avec environ 49 550 véhicules³. Cette flotte, indispensable à la projection des forces de sécurité intérieure, est entretenue via un réseau zonal d'ateliers automobiles (carrosserie et maintenance spécialisée), contribuant directement à la résilience du ministère de l'Intérieur.

3. Données DEPAFI 2024 relatives au parc auto soutenu, hors préfecture de police



● Sièges du SGAMI

Périmètre d'action

La zone de défense et de sécurité : un ancrage stratégique

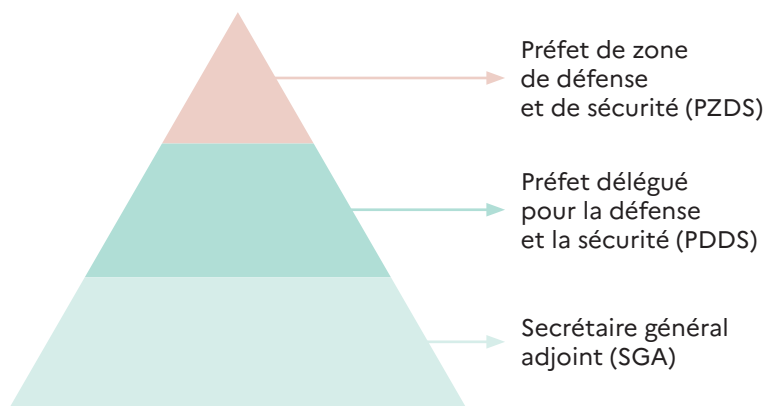
Les SGAMI exercent leurs missions au sein d'un découpage spécifique : la zone de défense et de sécurité (ZDS). Ce niveau territorial a vocation à coordonner l'action de l'État en matière de sécurité nationale, de défense civile, de gestion de crise et de soutien logistique.

La France hexagonale compte sept zones de défense. Ce périmètre zonal regroupe parfois plusieurs

régions administratives. Il a été pensé pour garantir la réactivité opérationnelle et la cohérence des soutiens apportés aux forces de sécurité intérieure (FSI), notamment en situation de crise.

La taille de chaque zone offre un précieux équilibre : assez vaste pour mutualiser les moyens, assez resserrée pour garantir une coordination opérationnelle réactive.

La direction du SGAMI : une mécanique tripartite



Le préfet de zone, autorité hiérarchique au sein du périmètre zonal, est assisté d'un préfet délégué pour la défense et la sécurité (PDDS) qui lui-même assure :



1. L'élaboration des mesures non militaires de défense et de coopération avec l'autorité militaire



2. La coordination des moyens de sécurité civile dans la zone



3. Le pilotage de l'activité du SGAMI dans l'exercice des fonctions support zonales du ministère de l'Intérieur

→ Pour cette 3^e mission, le PDDS est secondé par un secrétaire général adjoint (SGA) qui assure, au quotidien, la direction des services du SGAMI.

Cas particuliers :

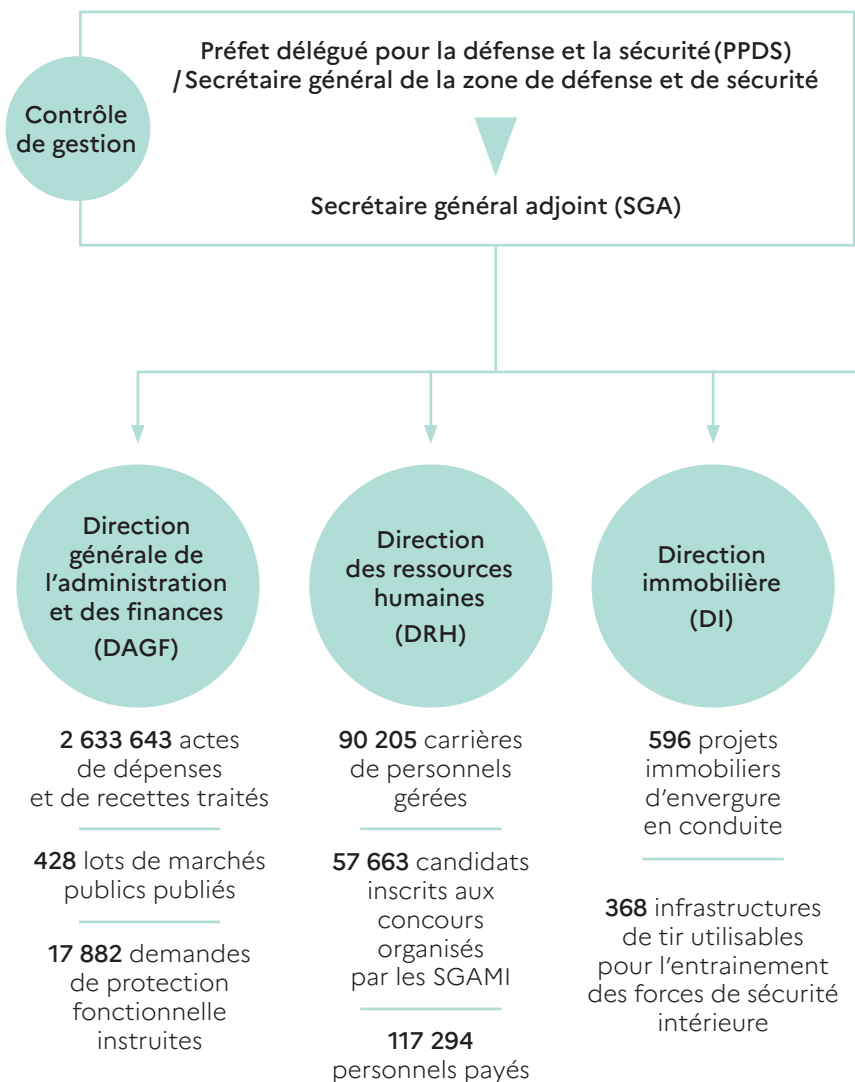
En Île-de-France, les missions de préfet de zone sont exercées par le préfet de police de Paris, et le SGAMI Île-de-France est intégré à la préfecture de police, suivant une structuration spécifique.

En zone Sud, les responsabilités sont désormais placées sous l'autorité du préfet de région, préfet des Bouches-du-Rhône et préfet de zone de défense et de sécurité.

Le SGZDS (secrétaire général de la zone de défense et de sécurité) demeure adjoint du préfet de zone pour les missions zonales.



Organisation





**Direction
de l'équipement
et de la logistique
(DEL)**

113 581
armes soutenues

49 550 véhicules
du parc national
soutenus

173 438
interventions
de mécanique
effectuées

**Direction
zonale
du numérique
(DZNUM)**

2 203
« infrastructures
nationales
partageables des
télécommunications »
(INPT) et cellules
de commandement

491 opérations
de sûreté
bâtimentaire
effectuées

**Services
transversaux**

- états-majors
- cabinets SGA
- direction de la stratégie
et du pilotage (DSP)
pour l'Ouest

Assurent les **missions
transverses** liées
à la communication,
à la gestion des effectifs,
des emplois et des
compétences (GPEEC),
et au pilotage.

Livret des SGAMI



- 1 région, 5 départements
- 31 805 km²
- 471 agents ⁴
- 8 sites (siège à Lille)
- 5 973 933 habitants dans la zone ⁵
- 17 165 agents des forces de sécurité intérieure (FSI)
- 632 000 m² de structures immobilières
- En charge de 4 014 véhicules et de 11 410 armes



- 2 régions, 18 départements
- 105 217 km²
- 682 agents
- 21 sites ⁶ (siège à Metz)
- 8 337 131 habitants dans la zone
- 14 272 agents des FSI
- 400 696 m² de structures immobilières
- En charge de 8 600 véhicules et 15 124 armes



- 1 région, 12 départements
- 69 711 km²
- 565 agents
- 29 sites (siège à Lyon)
- 8 260 096 habitants dans la zone
- 25 470 agents des FSI
- 301 289 m² de structures immobilières
- En charge de 7 400 véhicules et 15 380 armes



SGAMI Sud



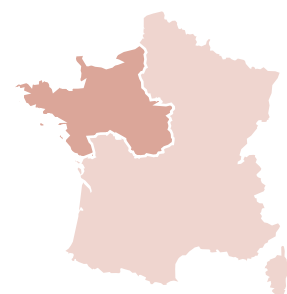
- 3 régions, 21 départements
- 112 846 km²
- 825 agents
- 30 sites (siège à Marseille)
- 11 803 336 habitants dans la zone
- 40 800 agents des FSI
- 1 413 467 m² de structures immobilières
- En charge de 12 500 véhicules et 30 210 armes



SGAMI Sud-Ouest



- 1 région, 12 départements
- 84 036 km²
- 539 agents
- 24 sites (siège à Bordeaux)
- 6 191 209 habitants dans la zone
- 16 659 agents des FSI
- 990 641 m² de structures immobilières
- En charge de 6 367 véhicules et 9 031 armes



SGAMI Ouest



- 4 régions, 20 départements
- 128 347 km²
- 653 agents
- 32 sites (siège à Rennes)
- 13 355 405 habitants dans la zone
- 29 860 agents des FSI
- 2 400 000 m² de structures immobilières
- En charge de 9 641 véhicules et 20 300 armes



SGAMI Île-de-France



- 1 région, 8 départements
- 12 012 km²
- 1 742 agents
- 7 sites (siège à Paris)
- 12 450 849 habitants dans la zone
- Environ 53 000 agents des FSI
- 2 600 000 m² de structures immobilières
- En charge de 8 638 véhicules et 64 400 armes

Gouvernance et animation du réseau

Une gouvernance tripartite partagée

Depuis 2020, les crédits de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les emplois des fonctions de soutien des SGAMI relèvent du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ». Ce programme est placé sous la responsabilité du secrétaire général du ministère de l'Intérieur. Le pilotage du réseau est articulé autour de plusieurs leviers.



La gouvernance nationale des SGAMI est tripartite. Le secrétaire général (SG) du ministère, le directeur général de la police nationale (DGPn) et le directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN) en assurent conjointement la gouvernance. La DEPAFI est chargée de l'animation et de la coordination du réseau.

La gouvernance du réseau SGAMI s'appuie sur plusieurs instances permettant la déclinaison opérationnelle des objectifs stratégiques :

- **des comités stratégiques (CoStrat)**, présidés par le secrétaire général du ministère de l'Intérieur, pour assurer le pilotage national stratégique du réseau ;
- **des comités de direction (CoDir)**, présidés par la DEPAFI, pour assurer la mise en œuvre opérationnelle des priorités ;
- **des clubs métiers** à intervalle régulier, pour faire vivre les communautés professionnelles de chaque filière métier (RH, achat, immobilier, logistique, communication...).





Une feuille de route ambitieuse : le plan stratégique SGAMI 2027

Signé par le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, en février 2025, ce plan a été conçu en concertation avec les directions générales et les services centraux du ministère, de la police et la gendarmerie nationales ainsi que les SGAMI. Il permet d'accompagner un mouvement de transformation des moyens d'action, de soutenir le partage des bonnes pratiques, et d'accélérer la modernisation des systèmes d'information du soutien. La poursuite de la professionnalisation des SGAMI et le développement de leur capacité d'innovation en constituent également des enjeux.

Un bureau en administration centrale dédié à leur coordination

Au sein de la direction de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier (DEPAFI) du ministère de l'Intérieur, le bureau du pilotage des réseaux métiers (BPRM) est chargé de l'animation transversale du réseau des SGAMI et coordonne la mise en œuvre du plan stratégique SGAMI 2027.



Panorama des interventions des SGAMI

Les SGAMI s'impliquent activement dans la mise en œuvre de projets structurants, qui traduisent leur rôle croissant dans l'accompagnement des politiques publiques, la modernisation de l'État et le soutien des forces de sécurité intérieure et services déconcentrés du ministère de l'Intérieur.

Ces projets, portés localement ou en lien avec l'administration centrale, mobilisent l'expertise des équipes zonales.



Soutien aux dispositifs exceptionnels et aux grands événements, en assurant la préparation et la coordination des fonctions support nécessaires à l'engagement des services de l'État et des forces de sécurité intérieure



Appui à la gestion de crise et à la résilience territoriale, par la mobilisation rapide des moyens administratifs, logistiques et techniques permettant de garantir la continuité de l'action publique



Accompagnement des transformations numériques, en contribuant au déploiement, à la modernisation et au maintien des systèmes d'information et de communication au bénéfice des services du ministère



**Modernisation
des fonctions logis-
tiques et techniques,**
notamment par
l'adaptation des outils
de maintenance
et des équipements
aux évolutions
opérationnelles,
technologiques et
environnementales



**Conduite
de projets immobiliers
structurants,** intégrant
des démarches
de performance
et de durabilité au
service des implanta-
tions du ministère
dans les territoires



**Pilotage
des fonctions de
ressources humaines,**
incluant la gestion
administrative et
la paie au profit de
l'ensemble des services
du ministère, dans une
logique de fiabilité
et de continuité

Références et contacts

À titre informatif, sont listés les principaux textes structurant la création et l'organisation des SGAMI :

- Décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur
- Arrêté du 6 mars 2014 portant organisation des SGAMI : structuration en cinq directions et une cellule de contrôle de gestion
- Instruction du 30 avril 2014 tripartite (SG/GN/PN) relative à la mise en place et au fonctionnement des SGAMI (sept annexes)
- Instruction du 23 octobre 2014 tripartite (SG/GN/PN) relative à la gouvernance des SGAMI

La DEPAFI remercie chaleureusement l'ensemble des équipes des sept SGAMI, dont le réseau des communicants, de leur contribution à l'élaboration de ce livret.

Conception :

Unité coordination des SGAMI – derrière laquelle se trouve la DEPAFI/SDCR/ Bureau du pilotage des réseaux métiers (BPRM)
unite-coordinationsgami@interieur.gouv.fr

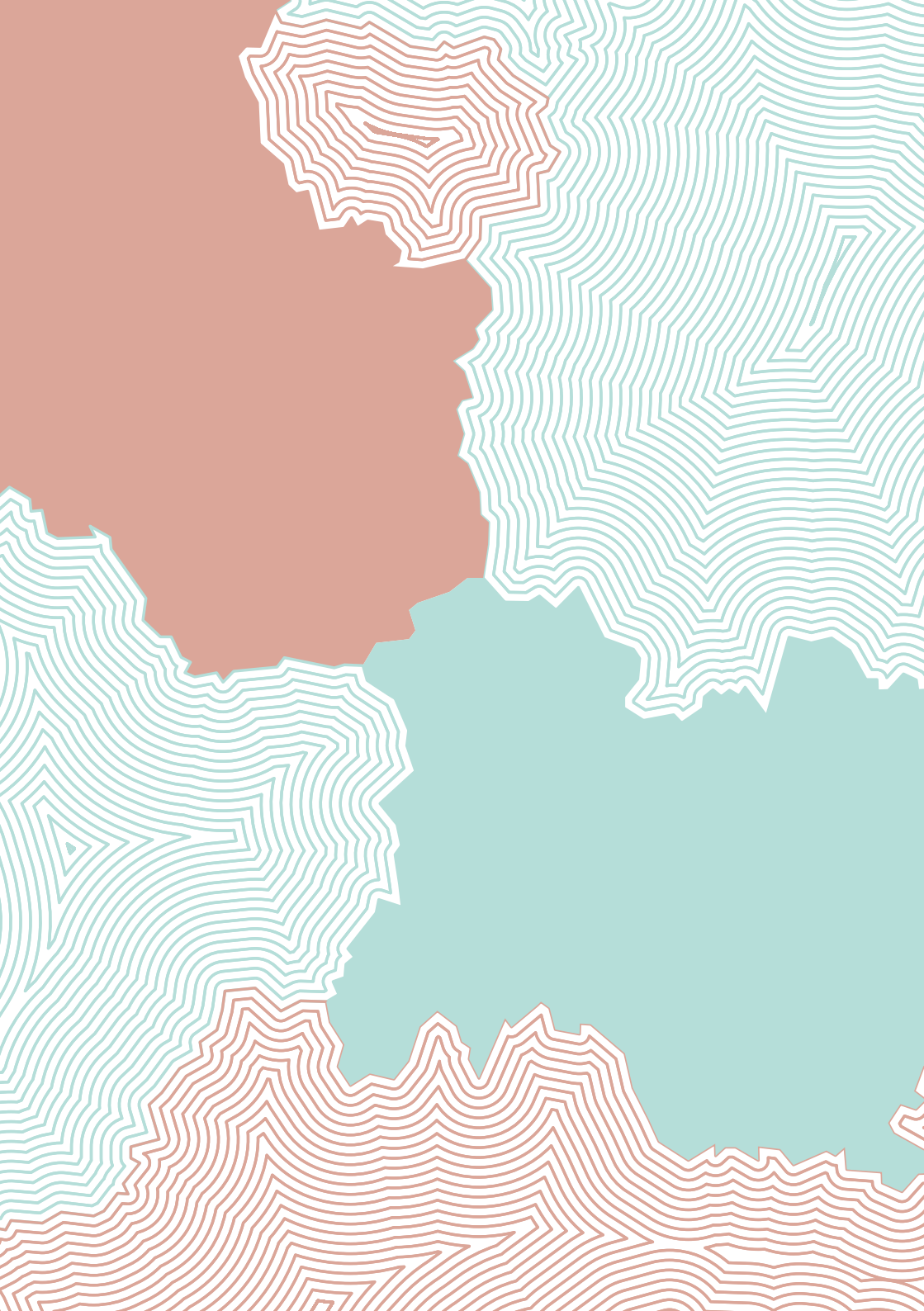
Mise en page :

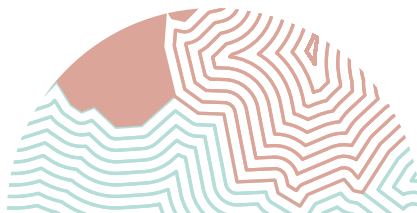
DEPAFI / Cabinet / Section communication
depafi-communication@interieur.gouv.fr

Photos : MI/DICOM (M.Napoly p.2 / J.Rocha p.5, p.17 / F.Balsamo p.5 / E.Delelis p.9); Gendarmerie/SIRPA/F.Garcia p.5; SGAMI Nord p.4, p.15; SGAMI Sud p.6; SGAMI Sud-Ouest p.9, p.16; SGAMI Ouest p.11, p.15; SGAMI Sud-Est p.11, p.18; SGAMI Est p.14-15 - Carte : comersis.com p.7 - Pictogrammes : nounproject (Nithinan Tatah, Radhika Studio, Nanda Ririz p.9 / Rahmat Hamid, ridhobadal, Stijn van der Grinten, iconlabs, Andrianxia, karina p.16)

Dernière mise à jour : 23 janvier 2026







**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

DEPAFI

DIRECTION DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE,
DE L'ACHAT, DES FINANCES ET DE L'IMPÔT

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR